



# Document d'information sur le budget des dépenses et la planification axée sur les résultats 2009-2010

---

Ministère des Services sociaux et communautaires

ISSN 1718-6285

This document is available in English

DOCUMENT D'INFORMATION SUR LE BUDGET DES DÉPENSES  
ET LA PLANIFICATION AXÉE SUR LES RÉSULTATS 2009-2010

---

**Ministère des Services sociaux et communautaires**  
**Document d'information sur le budget des dépenses**  
**et la planification axée sur les résultats 2009-2010**

---

**Table des matières**

**Partie I : Planification axée sur les résultats 2009-2010**

Planification axée sur les résultats 2009-2010	1
Organigramme	7
Partage des coûts avec le gouvernement fédéral	8
Lois dont l'application relève du ministère des Services sociaux et communautaires	10
Organismes, conseils et commissions	11
Dépenses ministérielles prévues 2009-2010	12
Sommaire général (fonctionnement et immobilisations)	13

**Annexe I : Rapport annuel 2008-2009**

Rapport annuel 2008-2009	14
--------------------------	----

**Ministère des Services sociaux et communautaires**  
**Document d'information sur le budget des dépenses**  
**et la planification axée sur les résultats 2009-2010**

---

**PLANIFICATION AXÉE SUR LES RÉSULTATS 2009-2010**

**VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE**

**Objectifs généraux, mission, mandat, priorités et résultats clés du ministère**

Le [ministère des Services sociaux et communautaires](#) vient en aide aux personnes et aux familles ontariennes qui sont dans le besoin. Qu'il s'agisse d'apporter du soutien lors de difficultés financières temporaires ou d'assurer un refuge aux victimes de violence familiale ou un hébergement en milieu communautaire aux adultes ayant une déficience intellectuelle, les programmes financés par le ministère visent à aplanir les obstacles qui entravent les possibilités et la participation de tous les segments de la population ontarienne à la vie de la collectivité.

Parmi les principales sphères de responsabilité du ministère, mentionnons les suivantes :

- aide au revenu et aide à l'emploi pour les personnes dans le besoin ou ayant un handicap;
- services communautaires, dont les refuges pour femmes et les programmes d'aide aux sans-abri;
- services et soutiens aux adultes ayant une déficience intellectuelle;
- services d'intervention et d'interprétation pour les adultes qui sont sourds et sourds et aveugles;
- amélioration de l'accessibilité pour l'ensemble de la population ontarienne;
- collecte et versement des pensions alimentaires aux conjoints et pour le compte des enfants;
- divulgation des renseignements sur les adoptions.

Les programmes d'aide sociale du ministère assurent le soutien du revenu et de l'emploi aux personnes et aux familles en situation de crise financière temporaire et aux personnes handicapées. L'aide aux personnes qui peuvent et veulent travailler afin de parvenir à l'autonomie financière est l'une des clés de la réussite des programmes d'aide sociale de l'Ontario.

Les services communautaires comprennent des programmes de prévention de la violence familiale et des soutiens pour les femmes et les enfants qui en sont victimes, des services pour les personnes sourdes ou sourdes et aveugles, et de l'aide pour les personnes sans abri ou à risque de le devenir. En plus de subventionner des collectivités autochtones en santé par le biais de la Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones, le ministère fournit aux personnes adoptées adultes et aux pères et mères de sang l'accès à des renseignements personnels tout en protégeant la vie privée des intéressés.

Le ministère finance des services communautaires à l'intention des adultes ayant une déficience intellectuelle, notamment des programmes de jour et des programmes en établissement, ainsi que des programmes qui facilitent aux jeunes ayant une déficience intellectuelle le passage de l'école secondaire à la vie dans la collectivité.

Les services d'intervention et d'interprétation fournissent des soutiens à la communication aux adultes qui sont sourds ou sourds et aveugles, et aident ces derniers à participer pleinement à la vie de la collectivité.

Par l'intermédiaire du Bureau des obligations familiales, le ministère exécute les ordonnances alimentaires rendues par les tribunaux afin que les familles obtiennent les sommes qui leur sont dues.

La Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario collabore avec les personnes handicapées et la population de même qu'avec les secteurs privé et public à la mise au point de normes d'accessibilité et à la promotion de la sensibilisation à l'accessibilité dans toute la province.

Ces programmes et services renforcent la population et les collectivités de la province en aidant les personnes à surmonter des périodes difficiles, à reprendre leur vie en main et à évoluer vers l'autonomie.

## SOUTIEN DU REVENU ET SOUTIEN DE L'EMPLOI

La Stratégie de réduction de la pauvreté de l'Ontario, annoncée le 4 décembre 2008, vise à élargir les possibilités offertes aux personnes à faible revenu. Dans le cadre de cette stratégie, le gouvernement a annoncé un certain nombre de modifications au système d'aide sociale pour offrir aux personnes démunies le soutien dont elles ont besoin afin d'atteindre leurs objectifs en matière d'éducation et d'emploi.

Ces modifications incluent notamment :

- l'exonération complète des gains provenant d'un emploi ou d'un programme de formation à titre de revenu et d'avoir en ce qui concerne les étudiants à temps plein du niveau postsecondaire qui reçoivent des prestations d'aide sociale, à partir d'avril-mai 2009;
- l'élargissement de l'admissibilité à la prestation pour services de garde d'enfants payables d'avance aux bénéficiaires qui doivent payer des services de garde d'enfants à l'avance et qui ont besoin de tels services pour conserver leur emploi ou pour poursuivre leur participation à des activités d'aide à l'emploi (formation professionnelle liée à un emploi particulier, etc.);
- la prolongation du délai (de 10 à 30 jours) dont disposent les clients pour demander une révision interne à partir du moment où ils reçoivent un avis de décision s'ils ne sont pas d'accord avec la décision prise en ce qui concerne leur demande d'aide.

Le gouvernement a aussi annoncé qu'il entreprendra un examen de l'aide sociale dans le but d'éliminer les obstacles et d'augmenter les possibilités, en mettant particulièrement l'accent sur les personnes qui essaient de passer de l'aide sociale au marché du travail. Le but de l'examen sera de mieux coordonner l'aide sociale et d'autres initiatives et programmes importants, de mieux communiquer les règles régissant les programmes, et de veiller à ce que l'ensemble des programmes permet d'atteindre l'objectif d'augmentation des possibilités qui s'offrent à chaque personne.

Le ministère veillera aussi à la mise en oeuvre des résultats du rapport de l'Examen provincial-municipal du financement et du mode de prestation des services, intitulé *Envisager l'avenir ensemble*, qui ont trait à l'aide sociale. Les mesures adoptées comprennent reprendre la responsabilité des coûts associés à l'aide au revenu et à l'aide à l'emploi prévue dans le cadre du programme Ontario au travail à partir de janvier 2010 et collaborer avec l'Association of Municipalities of Ontario (Association des municipalités de l'Ontario – AMO) et la ville de Toronto pour formuler des principes d'examen de la méthode de financement de la gestion du programme Ontario au travail de façon à la simplifier et à renforcer la responsabilisation. De plus, le ministère participera avec le ministère de la Formation et des Collèges et Universités, le ministère des Affaires civiques et de l'Immigration, l'AMO et la ville de Toronto à la simplification et à la modernisation des soutiens liés au revenu en assurant une meilleure harmonisation des services offerts dans le cadre du programme Ontario au travail et du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) et des services d'emplois offerts sous le régime du programme Emploi Ontario afin d'améliorer les possibilités d'emploi offertes aux clients et de mieux utiliser les ressources.

Dans son budget de 2009, l'Ontario a annoncé l'accélération de la mise en place de la Prestation ontarienne pour enfants (POE), dont la mise en oeuvre intégrale sera achevée deux ans plus tôt que prévu. Ainsi, les familles à revenu faible et modéré auront jusqu'à 1 100 \$ par année d'ici juillet 2011. Pour appuyer cette augmentation, le ministère rajustera les prestations d'aide sociale pour enfants afin de les intégrer davantage à la POE.

Le gouvernement a aussi annoncé dans son budget une hausse de 2 pour 100 des prestations d'aide sociale. Ainsi, les bénéficiaires de l'aide sociale se partageront 36 millions de dollars de plus en soutien du revenu en 2008-2009 et 87 millions de dollars de plus en 2009-2010.

En 2009-2010, la modernisation de la prestation des programmes d'aide sociale en vue de l'amélioration du service à la clientèle sera une priorité. Le ministère participe avec la ville de Toronto et le conseil d'administration de district des services sociaux d'Algoma à l'essai d'un programme de présentation en ligne de demandes d'inscription au programme Ontario au travail. Cet essai a commencé en novembre 2008 et représentera pour les clients éventuels un autre moyen d'avoir accès au programme Ontario au travail. Il rationalisera et simplifiera aussi le processus de présentation des demandes. Le ministère se servira des conclusions de ce projet-pilote pour établir s'il peut mettre un tel système en oeuvre à l'échelle de la province. De plus, le ministère a lancé deux nouveaux outils sur son site Web : l'estimateur d'admissibilité, qui constitue un moyen rapide de déterminer, dans l'anonymat le plus complet, si une personne peut être admissible à des prestations, et, deuxièmement, un localisateur de bureaux qui aide les gens à trouver le bureau du programme Ontario au travail ou du POSPH le plus proche de chez eux. Le ministère continue toujours d'améliorer le site Web du POSPH afin d'offrir des renseignements clairs sur le programme dans un langage simple.

Le ministère a élaboré un plan de mise en oeuvre pour élargir la prestation des services dans les Premières nations. Ce plan comprend des initiatives ciblées visant à accroître la capacité des administrateurs du programme Ontario au travail auprès des Premières nations de mettre en oeuvre efficacement ce programme. En 2009-2010, le ministère poursuivra la mise en oeuvre de ce plan et fournira aux administrateurs des possibilités de formation et de perfectionnement professionnel ciblées.

## SERVICES COMMUNAUTAIRES

Les [Services communautaires](#) sont dispensés par des organismes locaux et provinciaux, des municipalités et des Premières nations. Ils viennent en aide aux personnes sourdes ou sourdes et aveugles, aux Autochtones, aux femmes et enfants qui fuient la violence familiale, et aux personnes sans abri ou qui risquent de le devenir. Le ministère a également adopté une nouvelle loi sur la divulgation des renseignements sur les adoptions, la *Loi de 2008 sur l'accès aux dossiers d'adoption*, qui favorisera une plus grande ouverture en ce qui concerne les renseignements sur les adoptions réalisées en Ontario tout en instaurant des garanties appropriées.

### Soutien aux personnes sourdes ou sourdes et aveugles

Le ministère accorde une aide financière à des organismes sans but lucratif pour la prestation de services d'interprètes aux personnes sourdes, devenues sourdes ou malentendantes, et de services d'intervenants aux personnes sourdes et aveugles. Les [services d'interprétation et d'intervention](#) accroissent l'autonomie de ces personnes.

En 2009-2010, le ministère continue de transformer ces services, notamment en élaborant des stratégies pour établir un point central d'accès aux services et en concevant un instrument d'évaluation fonctionnel pour déterminer l'admissibilité aux services d'intervention. De plus, il compte mettre sur pied des stratégies pour remédier à la pénurie chronique d'intervenants compétents.

## Investissements pour renforcer les collectivités autochtones

Le ministère appuie la [Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones](#), un partenariat conclu par la province avec 14 organismes autochtones provinciaux et territoriaux et Premières nations autonomes.

La Stratégie vise ce qui suit : appuyer le ressourcement des familles, réduire la violence familiale, améliorer l'état de santé des Autochtones, favoriser le réseautage, et faciliter le développement et l'intégration communautaires.

Le mandat quinquennal de la Stratégie, instaurée en 1994, a été renouvelé deux fois, une première fois en 1999, puis en 2004. L'entente actuelle restera en vigueur pendant au moins cinq ans, soit jusqu'au 31 mars 2009. En 2009-2010, le gouvernement continuera d'appuyer la Stratégie au-delà de mars 2009 pendant la tenue de discussions entre les partenaires sur l'élaboration d'un nouveau modèle de gouvernance.

Les investissements continus dans les services sociaux et de santé pour les Autochtones, dans le cadre ou non de la Stratégie, contribuent à multiplier les possibilités de développement économique des Autochtones et améliorer leur qualité de vie.

## Soutien aux victimes de violence familiale

Le ministère continuera de jouer un rôle capital dans le [Plan d'action contre la violence familiale](#) du gouvernement, une initiative de 82 millions de dollars. Ce montant comprend le financement des [refuges destinés aux femmes](#) dans la province et le soutien continu des [services de counseling et d'hébergement de deuxième étape](#) offerts aux victimes de violence familiale.

Le ministère est en train de créer deux refuges pour femmes à Timmins – un pour les femmes francophones et un pour les femmes non francophones et autochtones. Ces refuges contribueront à réaliser l'objectif du Plan d'action contre la violence familiale, qui est d'amplifier l'offre des soutiens communautaires destinés aux femmes et enfants victimes de violence familiale.

## Prévention de l'itinérance

Pour aider les personnes sans abri et celles qui risquent de le devenir, le ministère continuera d'appuyer toute une [gamme de services](#), dont des aides financières à l'intention de ce qui suit : foyers et services d'hébergement d'urgence, aide d'urgence à l'égard des impayés d'énergie, et services de soutien et de prévention de l'itinérance.

En 2009-2010, le ministère continuera de travailler en étroite collaboration avec les municipalités et d'autres intervenants, afin d'aider les gens à trouver un logement temporaire et permanent. Le ministère participe aussi avec les municipalités qui offrent un programme de foyers à la promotion du respect des directives provinciales en matière de services.

## Mise à jour des lois ontariennes relatives aux renseignements sur les adoptions

La *Loi de 2008 sur l'accès aux dossiers d'adoption* a été promulguée le 14 mai 2008. Elle apporte des changements importants aux [lois relatives à la divulgation des renseignements sur les adoptions de l'Ontario](#). Ces mesures législatives assurent l'équilibre entre une plus grande ouverture et de nouvelles mesures de protection de la vie privée pour les personnes adoptées adultes et les pères et mères de sang.

La Loi permet aux personnes adoptées adultes et aux pères et mères de sang d'avoir accès à d'importants renseignements identificatoires figurant dans les ordonnances d'adoption et les enregistrements de naissance.

Elle permet également à ces personnes d'opposer un veto à la divulgation de ces renseignements si l'ordonnance d'adoption a été rendue avant le 1<sup>er</sup> septembre 2008.

En 2009-2010, le ministère continuera de collaborer avec le ministère des Services gouvernementaux à la mise en oeuvre de la Loi.

## SERVICES AUX PERSONNES AYANT UNE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE

Le ministère fournit des [soutiens aux adultes ayant une déficience intellectuelle](#) et à leur famille. Les programmes et services offerts comprennent :

- des mécanismes de soutien en établissement et à la participation à la vie collective qui aident les personnes ayant une déficience intellectuelle à vivre, à travailler et à participer à une gamme d'activités communautaires;
- des services de relève pour les aidants;
- des soutiens cliniques, dont des services de thérapie comportementale et du counseling.

En septembre 2008, l'Assemblée législative a adopté une loi entièrement refondue sur les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle, loi qui n'avait pas été modifiée depuis 34 ans. La nouvelle loi renferme des modifications importantes par rapport à la loi antérieure. Après la proclamation de la loi et son entrée en vigueur, les personnes :

- disposeront d'un point unique d'entrée et d'accès aux services et aux soutiens;
- pourront fournir les renseignements nécessaires une seule fois, grâce à un dossier de demande uniformisé;
- pourront se prévaloir d'un plus grand nombre de possibilités en ce qui concerne la gestion directe de leurs fonds, à condition de répondre aux exigences de base, ou elles pourront passer par le réseau d'organismes.

En 2009-2010 :

- Le ministère affichera pour consultation publique le projet de règlement visant à appuyer la mise en oeuvre des modifications au système de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle telles qu'elles sont décrites dans la *Loi de 2008 sur les services et soutiens favorisant l'inclusion sociale des personnes ayant une déficience intellectuelle*.
- Des directives d'orientation seront publiées vers le milieu de l'année 2009 pour appuyer la participation de la collectivité à l'élaboration d'un processus de présentation des demandes à l'échelle des collectivités locales, dont des directives relatives à l'outil d'évaluation des besoins et à la formation des évaluateurs.
- Le ministère définira sa vision à long terme en ce qui concerne la réorganisation des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle en Ontario et établira des jalons-clés pour ce qui est de la mise en oeuvre de cette réorganisation.
- Le ministère publiera un guide sur les services de soutien individualisés en matière d'habitation à l'intention des familles et des organismes. Ce guide renfermera des renseignements sur les moyens de créer de tels mécanismes porteurs de succès.

Le ministère continue de réorganiser le mode de prestation de ces services en élargissant l'éventail des services de soutien pour l'intégration communautaire en prévision de la fermeture des trois derniers établissements provinciaux accueillant des adultes ayant une déficience intellectuelle.

Le ministère a collaboré étroitement avec les familles, les aidants et les organismes en vue d'assurer un passage sans heurts à la vie dans la collectivité aux pensionnaires des établissements encore ouverts. Tous les

pensionnaires avaient été transférés dans des établissements résidentiels en milieu communautaire au 31 mars 2009.

En veillant à ce que les adultes ayant une déficience intellectuelle aient accès à des programmes et des services qui leur permettent de participer à la vie de la collectivité, le ministère contribue aux efforts du gouvernement pour bâtir des collectivités fortes partout dans la province.

## BUREAU DES OBLIGATIONS FAMILIALES

Le [Bureau des obligations familiales](#) exécute les ordonnances alimentaires rendues par les tribunaux de façon que les familles reçoivent le soutien financier auquel elles ont droit et puissent mener une vie plus autonome. Cette initiative appuie la priorité que le gouvernement accorde à la réduction de la pauvreté et au renforcement de la population et de l'économie. Le Bureau procède à la modernisation de ses activités afin d'améliorer ses services et l'exécution des ordonnances, de même que l'équité et l'efficacité de la prestation des services.

En 2009-2010, le ministère continuera d'utiliser les instruments d'exécution sanctionnés par la loi adoptée en 2005, notamment le droit de signaler aux organismes professionnels les personnes en défaut de paiement d'une pension alimentaire. Grâce aux instruments d'exécution disponibles, le Bureau des obligations familiales continue de chercher à localiser les personnes qui ne se conforment pas à une ordonnance alimentaire et d'exécuter les ordonnances rendues par les tribunaux.

Le ministère procède toujours à l'instauration d'un projet de soutien technologique pour appuyer la modernisation d'un modèle opérationnel de gestion de cas qui permettra au Bureau de passer d'une démarche réactive à une démarche plus proactive et axée sur les clients.

## DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ACCESSIBILITÉ POUR L'ONTARIO

Le ministère favorise l'accessibilité et cherche à éliminer les obstacles qui empêchent les personnes handicapées de participer pleinement à la vie sociale et économique de la province.

La [Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario](#), avec le concours d'un vaste éventail de secteurs, continuera d'élaborer les [normes d'accessibilité](#) de l'Ontario. La première norme d'accessibilité de l'Ontario, créée en vertu d'une loi qui fait date dans le domaine, à savoir la [norme d'accessibilité pour les services à la clientèle](#), est entrée en vigueur en janvier 2008. En novembre 2008, le Comité d'élaboration des normes de transport a présenté sa proposition définitive de norme en matière d'accessibilité au transport à la ministre. Trois autres normes sont en cours d'élaboration en ce qui concerne l'information et les communications, le milieu bâti et l'emploi.

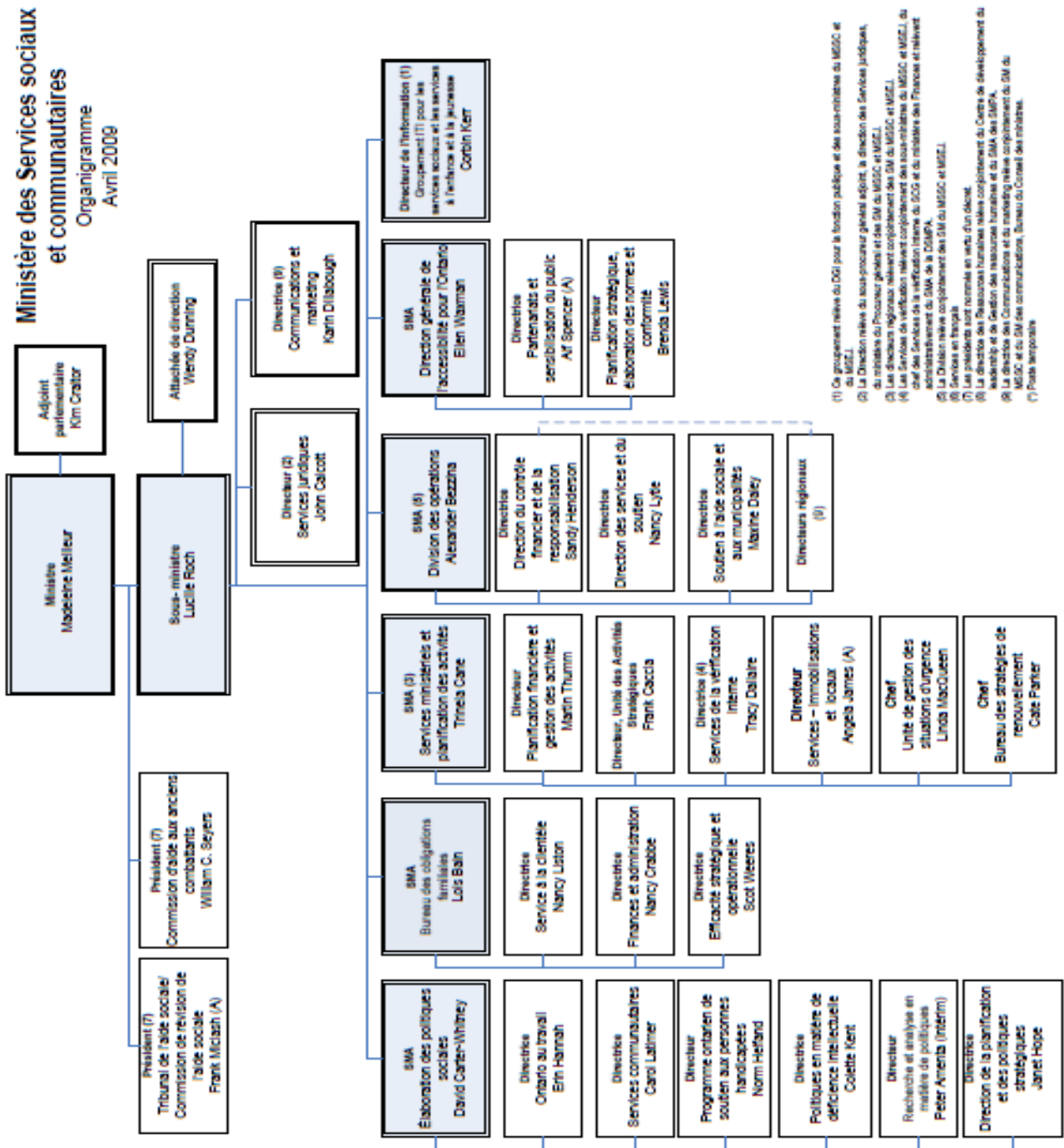
Le ministère poursuit l'établissement de partenariats stratégiques avec d'autres organismes afin de promouvoir la sensibilisation à l'accessibilité partout en Ontario. Dernièrement, le ministère a instauré le programme InterActions pour le changement qui aura des répercussions importantes sur l'amélioration de l'accessibilité pour les personnes handicapées et la promotion de la conformité à la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*. Le ministère continuera de mettre en oeuvre un cadre d'assurance de la conformité. Les organismes visés disposeront alors d'outils et de ressources afin de mieux respecter les exigences de la norme d'accessibilité pour les services à la clientèle.

En favorisant l'accessibilité pour les personnes handicapées et leur intégration sociale et économique, la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario appuie les priorités du gouvernement visant à établir des collectivités fortes et une économie florissante.

Ministère des Services sociaux et communautaires

Document d'information sur le budget des dépenses  
et la planification axée sur les résultats 2009-2010

Ministère des Services sociaux  
et communautaires  
Organigramme  
Avril 2009



(1) Ce groupement relève du DGI pour la fonction publique et des sous-ministères du MSSC et du MZL.  
 (2) La Direction relève du sous-procureur général adjoint, la direction des Services juridiques, du ministère du Procureur général et des DM du MSSC et MZL.  
 (3) Les fonctions régionales relèvent conjointement du DM du MSSC et MZL.  
 (4) Les fonctions régionales relèvent conjointement des DM des sous-ministères du MSSC et MZL, du chef des Services de la vérification juridique de SCS et du ministère des Finances et relèvent conjointement du DM de la CSMPA.  
 (5) La Direction relève conjointement des DM du MSSC et MZL.  
 (6) Services en français.  
 (7) Les positions sont normalement en vertu d'un décret.  
 (8) La direction des Ressources humaines relève conjointement du Centre de développement du marketing et de Gestion des ressources humaines et du SMA des SMPA.  
 (9) La direction des Communications et du marketing relève conjointement du DM du MSSC et du DM des communications, Bureau du Conseil des ministères.  
 (10) Poste temporaire.

---

**Ministère des Services sociaux et communautaires**  
**Document d'information sur le budget des dépenses**  
**et la planification axée sur les résultats 2009-2010**

---

**Partage des coûts avec le gouvernement fédéral**

Le ministère des Services sociaux et communautaires partage le coût de l'aide sociale et d'autres programmes de services sociaux avec le gouvernement fédéral, les municipalités, les Premières nations et d'autres organismes du secteur public.

**Remboursements fédéraux**

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 1996, un nouveau transfert global, le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS), regroupe les contributions du Financement des programmes établis (FPE) et du Régime d'assistance publique du Canada (RAPC). En vertu du TCSPS, les provinces reçoivent un financement pour la santé, l'enseignement postsecondaire, les programmes d'aide sociale et d'autres services sociaux. Depuis avril 2004, le TCSPS est scindé en deux volets : le Transfert canadien en matière de santé (TCS) et le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS).

Indépendamment du financement global que reçoit la province aux termes du TCS et du TCPS, la province reçoit également des fonds fédéraux pour certains programmes en vertu de l'entente de 1965 sur le bien-être des Indiens et de l'Entente sur le marché du travail visant les personnes handicapées. Pour l'exercice 2009-2010, le financement fédéral versé aux termes de ces ententes s'établit comme suit :

**Partage des coûts avec le gouvernement fédéral**

	<b><u>COMPTABILITÉ</u></b> <b><u>DE CAISSE</u></b>	<b><u>CCSP</u></b>
<b><i>Entente de 1965 sur le bien-être des Indiens</i></b>		
Ontario au travail	72 455 000 \$	73 108 000 \$
<b><i>Total partiel</i></b>	<b><u>72 455 000 \$</u></b>	<b><u>73 108 000 \$</u></b>
<b><i>Entente sur le marché du travail visant les personnes handicapées</i></b>		
Services et soutien en matière d'emploi	25 706 000 \$	25 706 000 \$
Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle	12 500 000 \$	12 500 000 \$
<b><i>Total partiel</i></b>	<b><u>38 206 000 \$</u></b>	<b><u>38 206 000 \$</u></b>
<b>Total</b>	<b><u>110 661 000 \$</u></b>	<b><u>111 314 000 \$</u></b>

DOCUMENT D'INFORMATION SUR LE BUDGET DES DÉPENSES  
ET LA PLANIFICATION AXÉE SUR LES RÉSULTATS 2009-2010

---

Ministère des Services sociaux et communautaires

Document d'information sur le budget des dépenses  
et la planification axée sur les résultats 2009-2010

---

Lois dont l'application relève du  
Ministère des Services sociaux et communautaires

- *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*, L.O. de 2005, chap. 11
- *Loi sur les établissements de bienfaisance*, L.R.O. de 1990, chap. C.9  
Sauf pour l'administration de l'ensemble des pouvoirs et des fonctions relatifs à ce qui suit :
  - a) un foyer de bienfaisance pour personnes âgées agréé;
  - b) un bâtiment ou les parties d'un bâtiment qui, une fois agréés en vertu de l'article 3 de la Loi, constitueront un foyer de bienfaisance pour personnes âgées agréé;
  - c) une personne morale agréée qui entretient et fait fonctionner un foyer de bienfaisance pour personnes âgées agréé;
  - d) une personne morale qui prévoit entretenir et faire fonctionner un établissement de bienfaisance qui, une fois agréé en vertu de l'article 3 de la Loi, constituera un foyer de bienfaisance pour personnes âgées agréé.
- *Loi sur les services à l'enfance et à la famille*, L.R.O. de 1990, chap. C. 11  
Articles 162 à 165 inclusivement.
- *Loi de 2000 sur le Mois de sensibilisation à la surdi-cécité*, L.O. de 2000, chap. 34
- *Loi sur les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle*, L.R.O. de 1990, chap. D.11  
Sauf pour l'administration de l'ensemble des pouvoirs et des fonctions liés à la prestation des programmes et des services de soins de longue durée.
- *Loi sur les conseils d'administration de district des services sociaux*, L.R.O. de 1990, chap. D.15
- *Loi sur les prestations familiales*, L.R.O. de 1990, chap. F.2
- *Loi de 1996 sur les obligations familiales et l'exécution des arriérés d'aliments*, L.O. de 1996, chap. 31
- *Loi sur les services sociaux dispensés aux Indiens*, L.R.O. de 1990, chap. I.4
- *Loi sur le ministère des Services sociaux et communautaires*, L.R.O. de 1990, chap. M.20  
En ce qui a trait aux activités et programmes visant les services sociaux et communautaires et à l'exception des articles 11.1 et 12 pour ce qui est des programmes et services de soins de longue durée.
- *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario*, L.O. de 2001, chap. 32
- *Loi de 1997 sur le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées*, L.O. de 1997, chap. 25, annexe B
- *Loi de 1997 sur le programme Ontario au travail*, L.O. de 1997, chap. 25, annexe A
- *Loi de 2008 sur les services et soutiens favorisant l'inclusion sociale des personnes ayant une déficience intellectuelle*, L.O. 2008, chap. 14 (Remarque : Cette loi n'a pas encore été promulguée.)
- *Loi de 1998 sur le travail social et les techniques de travail social*, L.O. de 1998, chap. 31
- *Loi sur la Commission d'aide aux anciens combattants*, L.R.O. de 1960, chap. 377

---

**Ministère des Services sociaux et communautaires**

**Document d'information sur le budget des dépenses  
et la planification axée sur les résultats 2009-2010**

---

**Organismes, conseils et commissions**

	<b>Prévisions 2009-2010</b>	<b>Chiffres réels provisoires 2008-2009</b>	<b>Chiffres réels 2007-2008</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Tribunal de l'aide sociale / Commission de révision de l'aide sociale*	7 381 300	7 793 820	6 896 617
Commission d'aide aux anciens combattants	253 200	253 200	253 200

\* Le **Tribunal de l'aide sociale** entend les appels de décisions rendues conformément à la *Loi de 1997 sur le programme Ontario au travail* et à la *Loi de 1997 sur le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées*. Il a été constitué en juin 1998. Le président, les vice-présidents et les membres sont nommés par décret, et leur rémunération est conforme au barème du gouvernement. Les agents administratifs du tribunal font partie de la fonction publique de l'Ontario.

La **Commission de révision de l'aide sociale** entend les appels de décisions rendues conformément à la *Loi sur les prestations familiale*, la *Loi sur l'aide sociale générale* et la *Loi sur les services de réadaptation professionnelle*. La Commission cessera d'exister lorsque les appels et les appels ultérieurs auront été tranchés.

La **Commission d'aide aux anciens combattants** accepte les demandes d'aide financière présentées au nom d'anciens combattants ou de leurs personnes à charge par la Légion royale canadienne, le ministère des Anciens combattants et les caisses de bienfaisance de l'Aviation royale du Canada et de la Marine royale canadienne.

Les bureaux du ministère des Anciens combattants en Ontario examinent le bien-fondé des demandes et les renvoient à la Commission.

Le président et les commissaires sont nommés par décret. Conformément à la loi, les commissaires ne reçoivent aucune rémunération, mais ils peuvent se faire rembourser leurs menues dépenses.

---

Ministère des Services sociaux et communautaires

Document d'information sur le budget des dépenses  
et la planification axée sur les résultats 2009-2010

---

Dépenses ministérielles prévues 2009-2010

	Dépenses ministérielles prévues (M\$) 2009-2010
Fonctionnement	8 331
Immobilisations	13
Consolidation du secteur parapublic	(17)

TABLEAU 2 : Dépenses ministérielles prévues par nom de programme 2009-2010

**Ministère des Services sociaux et  
communautaires\***

Fonctionnement : 8 331 millions de  
dollars  
Immobilisations : 13 millions de dollars

**Services d'administration  
du ministère**

Fonctionnement : 38 millions  
de dollars

**Services aux adultes**

Fonctionnement : 8 293 millions de  
dollars  
Immobilisations : 13 millions  
de dollars

\*Les données relatives à la consolidation du secteur parapublic sont communiquées sous forme de données totales pour le ministère, et non sous forme de données par programme.

**Ministère des Services sociaux et communautaires**  
**Document d'information sur le budget des dépenses**  
**et la planification axée sur les résultats 2009-2010**

**Mandat**

Le ministère des Services sociaux et communautaires a pour mandat de promouvoir des collectivités dynamiques et intégratrices en Ontario. Pour y parvenir, il fournit et finance des services qui favorisent l'épanouissement individuel et la résilience, et qui améliorent la qualité de vie.

**Sommaire général (fonctionnement et immobilisations)**

Description	Prévisions 2009-2010 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2008-2009		Prévisions 2008-2009* \$	Chiffres réels provisaires 2008-2009* \$	Chiffres réels 2007-2008* \$
		\$	%			
<b><u>CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'IMMOBILISATIONS</u></b>						
Administration du ministère	38 132 800	2 136 500	5,9 %	35 996 300	35 468 919	33 916 197
Services aux adultes	8 285 037 100	603 565 400	7,9 %	7 681 471 700	7 952 568 791	7 507 452 672
<b>Total, y compris mandats spéciaux</b>	<b>8 323 169 900</b>	<b>605 701 900</b>	<b>7,8 %</b>	<b>7 717 468 000</b>	<b>7 988 037 710</b>	<b>7 541 368 869</b>
Moins : Mandats spéciaux	0	0	-	0	0	0
<b>Total à voter – Fonctionnement et immobilisations</b>	<b>8 323 169 900</b>	<b>605 701 900</b>	<b>7,8 %</b>	<b>7 717 468 000</b>	<b>7 988 037 710</b>	<b>7 541 368 869</b>
Mandats spéciaux	0	0	-	0	0	0
Crédits législatifs	20 714 314	3 474	0,0 %	20 710 840	25 481 635	18 208 737
<b>Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations</b>	<b>8 343 884 214</b>	<b>605 705 374</b>	<b>7,8 %</b>	<b>7 738 178 840</b>	<b>8 013 519 344</b>	<b>7 559 577 606</b>
<b>Consolidation</b>	<b>(16 600 000)</b>	<b>(2 600 000)</b>	<b>18,6 %</b>	<b>(14 000 000)</b>	<b>(19 223 049)</b>	<b>(15 534 274)</b>
<b>Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris la consolidation</b>	<b>8 327 284 214</b>	<b>603 105 374</b>	<b>7,8 %</b>	<b>7 724 178 840</b>	<b>7 994 296 295</b>	<b>7 544 043 332</b>

**Actifs**

Description	Prévisions 2009-2010 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2008-2009		Prévisions 2008-2009 \$	Chiffres réels provisaires 2008-2009 \$	Chiffres réels 2007-2008 \$
		\$	%			
<b><u>ACTIFS DE FONCTIONNEMENT ET D'IMMOBILISATIONS</u></b>						
Services aux adultes	38 915 200	13 683 000	54,2 %	25 232 200	33 108 000	22 626 600
<b>Total du ministère Actifs</b>	<b>38 915 200</b>	<b>13 683 000</b>	<b>54,2 %</b>	<b>25 232 200</b>	<b>33 108 000</b>	<b>22 626 600</b>
Moins : Mandats spéciaux	0	0	-	0	0	0
<b>Total à voter – Actifs</b>	<b>38 915 200</b>	<b>13 683 000</b>	<b>54,2 %</b>	<b>25 232 200</b>	<b>33 108 000</b>	<b>22 626 600</b>

\* Les données passées ont été redressées afin de tenir compte du transfert de programmes à d'autres ministères et en provenant, et du démantèlement des services.

Note : À partir de l'exercice 2009-2010, les immobilisations corporelles mineures (ICM) de la province sont comptabilisées de manière prospective. La comparaison directe des chiffres relatifs aux ICM de 2009-2010 avec ceux des exercices antérieurs risque de ne pas être concluante.



## **ANNEXE I : Rapport annuel 2008-2009**

---

**Ministère des Services sociaux et communautaires**

## RAPPORT ANNUEL 2008-2009

---

### SOUTIEN DU REVENU ET SOUTIEN DE L'EMPLOI

Le ministère fournit une aide au revenu aux personnes et aux familles qui en ont besoin. En complément, des programmes de soutien de l'emploi aident les bénéficiaires de l'aide sociale à trouver un emploi, à le conserver et à devenir plus autonomes sur le plan financier.

Le programme [Ontario au travail](#) fournit une aide au revenu et une aide à l'emploi aux personnes temporairement dans le besoin. Le [Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées](#) (POSPH) offre un soutien du revenu aux personnes handicapées qui sont matériellement dans le besoin et un soutien de l'emploi aux personnes handicapées qui peuvent et veulent travailler.

En 2008-2009, le ministère a fini de mettre en oeuvre un cadre de financement axé sur les résultats en ce qui concerne le volet aide à l'emploi du programme Ontario au travail. Ce cadre permet aux agents de prestation du programme Ontario au travail d'axer les investissements dans les stratégies liées à l'emploi qui répondent le mieux aux besoins de la collectivité et des clients.

Le ministère a aussi continué de mettre en oeuvre la phase suivante du cadre de financement axé sur les résultats qui concerne le volet soutien de l'emploi du POSPH. Entre mars 2007 et mars 2008, le nombre de clients inscrits à ce volet qui ont commencé à travailler et qui ont atteint le jalon de 13 semaines a augmenté d'environ 10 pour 100. Les modifications déjà apportées au POSPH viennent compléter ce cadre de financement. Mentionnons la Prestation d'aide au commencement de l'emploi et de la formation (PACE), la prestation de santé transitoire et la prestation de transition à l'emploi ainsi que l'adoption de règles permettant aux bénéficiaires de se réinscrire plus facilement au POSPH si leur emploi ne leur convient pas.

Le ministère a pris des dispositions pour permettre aux bénéficiaires de l'aide sociale de profiter du Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI) du gouvernement fédéral. Le ministère a modifié les règles applicables à l'aide sociale en Ontario pour que l'argent investi dans un REEI et les retraits d'un tel régime soient complètement exonérés. Cela veut dire ce qui suit :

- les contributions à un REEI n'ont aucune incidence sur l'admissibilité à l'aide sociale;
- les bénéficiaires de l'aide sociale peuvent retirer de l'argent d'un REEI sans que cela ait des incidences sur leurs prestations d'aide sociale.

### SERVICES COMMUNAUTAIRES

En 2007-2008, le ministère a décidé d'investir 20 millions de dollars de plus sur les trois prochaines années dans le renforcement des organismes de services sociaux et communautaires. Ces nouvelles aides financières permettent aux organismes de fournir :

- des refuges d'urgence et des services de counselling aux femmes et enfants qui fuient une situation de violence familiale;
- des services d'interprétation et d'intervention aux personnes sourdes ou sourdes et aveugles;
- des programmes de prévention de l'itinérance et des foyers aux personnes difficiles à loger.

## RAPPORT ANNUEL 2008-2009

---

### Investissements pour renforcer les collectivités autochtones

Le ministère a continué d'appuyer la [Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones](#), un partenariat entre la province, d'une part, et 14 organismes autochtones provinciaux et territoriaux et Premières nations autonomes, d'autre part. Le ministère, de même que le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, le ministère des Affaires autochtones et la Direction générale de la condition féminine de l'Ontario, assure le financement de la Stratégie. Le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse finance le programme [« Bébés en santé, enfants en santé » à l'intention des Autochtones](#), qui fait partie de la Stratégie depuis 2000.

La Stratégie a créé plus de 460 programmes de santé et de ressourcement en milieu communautaire, généré plus de 650 emplois et dispensé, chaque année, une formation à plus de 1 000 employés offrant des services de santé et sociaux dans les réserves et hors des réserves. La Stratégie a également mis sur pied un réseau de dix centres d'accès aux services de santé pour les Autochtones; six pavillons de ressourcement; sept refuges pour les familles et deux programmes de ressourcement en cas de violence familiale; deux foyers pour des malades externes, et des équipes d'intervention en cas de crise dans 47 collectivités du Nord.

En 2008-2009, le gouvernement et les partenaires autochtones ont entrepris un processus de renouvellement de la Stratégie.

### Prévention de l'itinérance et aide aux sans-abri

Afin de venir en aide aux personnes qui se trouvent dans une situation de crise sur le plan du logement, le ministère a continué de financer un [éventail de services d'aide aux sans-abri](#). Il accorde ainsi des aides financières au titre de ce qui suit : services d'hébergement d'urgence, foyers, aide d'urgence aux impayés d'énergie, et services de soutien permettant aux personnes de conserver leur logement.

Des programmes de prévention de l'itinérance offrent des soutiens aux personnes difficiles à loger. Le ministère finance quelque 280 foyers, assurant des services d'hébergement à environ 4 700 personnes qui ont une maladie mentale, une dépendance ou une déficience intellectuelle ou qui sont des personnes âgées. En 2008-2009, le ministère a augmenté le montant de l'indemnité quotidienne maximale dont le coût est partagé par la province et les municipalités, afin de compenser la hausse des coûts. Le ministère a aussi continué d'aider les municipalités à mettre en oeuvre et à surveiller les directives provinciales en matière de services instaurées l'année passée. De plus, le ministère a participé au financement d'un projet de recherche avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée qui portait sur les besoins en matière de santé et de services des locataires des foyers.

Dans le cadre du Fonds d'aide d'urgence aux impayés d'énergie, le ministère a aidé les personnes à faible revenu de la province, y compris les bénéficiaires de l'aide sociale et les personnes à revenu fixe, qui faisaient face à des situations d'urgence liées à l'énergie. Le Fonds aide à payer les factures de services publics en souffrance, les dépôts de garantie ou cautions, et les frais de rebranchement, afin que les personnes ne perdent pas leur maison parce qu'elles sont temporairement incapables de régler ces factures.

## RAPPORT ANNUEL 2008-2009

---

### Soutien aux victimes de violence familiale

Les [services aux femmes et aux enfants](#) qui fuient une situation de violence familiale du ministère sont dispensés par le biais d'un réseau regroupant 13 ministères et la [Direction générale de la condition féminine de l'Ontario](#). Ces services appuient le [Plan d'action ontarien contre la violence familiale](#) que le gouvernement a instauré en 2005.

En 2008-2009, le ministère a affecté 18,8 millions de dollars afin de rétablir le financement des refuges, de réduire les pressions s'exerçant sur les refuges et de créer 83 nouveaux lits dans les refuges. Cette bonification du soutien financier comprenait aussi une hausse des aides accordées aux fournisseurs de maisons de deuxième étape et une majoration des indemnités liées au coût de la vie versées à tous les organismes de lutte contre la violence faite aux femmes.

### Soutien aux personnes sourdes ou sourdes et aveugles

Dans la foulée d'une initiative amorcée en 2005-2006, le ministère a continué de transformer ses [services d'interprétation aux personnes sourdes, devenues sourdes ou malentendantes, et ses services d'intervention aux personnes sourdes et aveugles](#). Il a majoré le financement destiné aux services, aux salaires et à la formation du personnel.

En matière de services d'intervention, le ministère a commencé à mettre au point un instrument d'évaluation fonctionnelle, subventionné le Colloque de formation sur les services d'intervention, qui se tient tous les ans, et fait des investissements pour faciliter la prestation de services aux personnes ne recevant pas assez de services, voire aucun.

En ce qui concerne les services d'interprétation, le ministère a continué de bonifier son programme de stages en interprétation de façon à accroître le nombre de stagiaires chaque année et il a financé un programme qui dispensera des services en langage gestuel aux francophones. Ces deux programmes devraient atténuer la pénurie chronique d'interprètes en Ontario.

### Mise à jour des lois ontariennes relatives aux renseignements sur les adoptions

La *Loi de 2008 sur l'accès aux dossiers d'adoption* a été adoptée le 14 mai 2008. Elle met en oeuvre des modifications importantes aux [lois relatives à la divulgation des renseignements sur les adoptions](#). Les nouvelles mesures législatives assurent l'équilibre entre une plus grande ouverture et de nouvelles mesures de protection de la vie privée pour les personnes adoptées adultes et les pères et mères de sang.

La Loi permet aux personnes adoptées adultes et aux pères et mères de sang d'avoir accès à d'importants renseignements identificatoires figurant dans les ordonnances d'adoption et les enregistrements de naissance. Elle permet également à ces personnes d'opposer un veto à la divulgation des renseignements figurant dans leur dossier si l'ordonnance d'adoption a été rendue avant le 1<sup>er</sup> septembre 2008.

## RAPPORT ANNUEL 2008-2009

---

### SERVICES AUX PERSONNES AYANT UNE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE

Le ministère appuie les [adultes ayant une déficience intellectuelle](#) et leur famille. Les programmes et services offerts comprennent ce qui suit :

- des soutiens de jour et en établissement qui aident ces personnes à vivre, à travailler et à participer à une gamme d'activités communautaires;
- des services de relève aux aidants naturels;
- des soins cliniques, y compris des thérapies comportementales et des services de counseling.

Le ministère continue de réorganiser le mode de prestation de ces services en élargissant l'éventail des services de soutien pour l'intégration communautaire en prévision de la fermeture des trois derniers établissements provinciaux accueillant des adultes ayant une déficience intellectuelle.

Le ministère collabore étroitement avec les familles, les fournisseurs de soins et les organismes en vue d'assurer un passage sans heurts à la vie dans la collectivité aux pensionnaires des établissements restants. Tous les pensionnaires avaient été relogés dans des établissements résidentiels situés dans la collectivité au 31 mars 2009.

En 2008-2009, le ministère a pris les mesures suivantes :

- des services en établissement nécessaires de toute urgence ont été fournis à 130 adultes ayant une déficience intellectuelle. Les frais annualisés à cet égard se sont élevés à 11 millions de dollars;
- le financement de l'Initiative d'aide à l'intégration communautaire a été majoré de 2,1 millions de dollars (il totalise 28,6 millions de dollars). Les fonds prévus étaient destinés à répondre aux besoins de 167 personnes de plus. Au 31 décembre 2008, le programme avait offert des soutiens individualisés à la participation communautaire à 2 312 personnes;
- la somme de 1,7 million de dollars a été affectée au soutien de 64 personnes faisant l'objet d'un diagnostic mixte pour leur permettre de vivre dans un logement dans la collectivité avec des services de soutien;
- au 31 décembre 2008, le ministère avait accédé aux demandes de services particuliers à domicile qu'avaient présentées plus de 24 000 personnes; les coûts prévus devaient dépasser 100 millions de dollars d'ici la fin de l'exercice.

À partir de l'automne 2008, le ministère a entrepris une série de consultations avec des groupes et des organismes communautaires. Ces consultations ont abouti à l'élaboration de plans à l'échelle des collectivités pour élargir les soutiens en établissement et de jour et la planification individuelle. Des collectivités des quatre coins de la province ont élaboré des plans en vue d'offrir des soutiens à près de 700 personnes de plus d'ici juillet 2010.

En 2008-2009, le gouvernement a adopté la toute première nouvelle loi dans le domaine des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle depuis 34 ans. La *Loi de 2008 sur les services et soutiens favorisant l'inclusion sociale des personnes ayant une déficience intellectuelle* comprend des modifications importantes par rapport à l'ancienne loi. Lorsque la nouvelle loi sera pleinement en vigueur, les clients :

- disposeront d'un point unique d'entrée et d'accès aux services;

## RAPPORT ANNUEL 2008-2009

---

- n'auront à fournir les renseignements nécessaires qu'une seule fois, grâce à un dossier de demande uniformisé;
- pourront se prévaloir d'un plus grand nombre d'options en ce qui concerne la gestion directe de leurs fonds (à condition de répondre aux conditions nécessaires) ou ils pourront passer par l'intermédiaire du réseau d'organismes.

### BUREAU DES OBLIGATIONS FAMILIALES

Le [Bureau des obligations familiales](#) exécute les ordonnances alimentaires et les contrats familiaux des tribunaux afin que les familles obtiennent les sommes qui leur sont dues et puissent vivre à l'abri des soucis financiers. Le mandat du Bureau appuie la priorité du gouvernement, qui consiste à investir dans une société forte et une économie prospère.

En octobre 2008, le Bureau des obligations familiales a conçu un plan stratégique pour devenir un organisme moderne, plus adapté à la réalité d'aujourd'hui et reconnu pour l'excellence de ses services. Ce plan définit des objectifs et précise des initiatives qui aideront à moderniser le Bureau et ses procédés fonctionnels. Il lui permettra aussi de mieux respecter son mandat.

### DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ACCESSIBILITÉ POUR L'ONTARIO

La Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario contribue à la réalisation d'un des objectifs du gouvernement : rendre l'Ontario totalement accessible d'ici 2025. En 2008-2009, la [Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario](#) a poursuivi ses efforts novateurs dans la formulation de normes d'accessibilité qui rendront l'Ontario totalement accessible d'ici 2025.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2008, la première de ces normes, qui a trait aux services à la clientèle, est entrée en vigueur. Elle aidera les personnes handicapées à bénéficier de la même qualité de services à la clientèle que le reste de la population. En novembre 2008, le Comité d'élaboration des normes d'accessibilité pour le transport a présenté sa proposition définitive de norme en matière d'accessibilité au transport à la ministre. Trois autres normes sont en cours d'élaboration en ce qui concerne l'information et les communications, le milieu bâti et l'emploi.

Le ministère a poursuivi ses partenariats stratégiques avec des organisations du secteur privé et mis au point un programme d'éducation du public, afin de mieux faire connaître les avantages de l'accessibilité et les exigences des mesures législatives de l'Ontario en matière d'accessibilité. Le Plan d'accessibilité annuel du ministère a également relevé, dans toutes les sphères du ministère, des secteurs clés qui demandent des améliorations en matière d'accessibilité.

Le ministère a poursuivi l'exécution du programme InterActions pour le changement et lancé l'édition 2009-2010 de ce programme. Celui-ci aura des répercussions importantes sur l'amélioration de l'accessibilité pour les personnes handicapées et la promotion de la conformité à la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*. Le ministère continue de rejoindre les organismes auxquels s'appliquent la Loi et de leur fournir des outils et des ressources pour les aider à sensibiliser toutes les parties concernées aux avantages liés à la suppression des obstacles auxquels font face les personnes handicapées.

---

## RAPPORT ANNUEL 2008-2009

---

En mars 2008, le ministère a lancé sa toute première initiative d'éducation du public au sujet de l'accessibilité sous le titre [On donne accès](#). L'initiative a fait l'objet d'une campagne de publicité dans les médias imprimés et dans les transports en commun partout en Ontario. L'initiative est l'un des moyens pris par le ministère pour s'acquitter de l'obligation que lui fait la loi de sensibiliser la population et les entreprises de la province aux avantages de l'accessibilité.

### Dépenses ministérielles provisoires 2008-2009

	Dépenses ministérielles provisoires 2008-2009* (M\$)
Fonctionnement	7 973
Immobilisations	40
Consolidation du secteur parapublic	(19)
Effectif (au 31 mars 2009)	4 476 équivalents temps plein

\* Les dépenses pour 2008-2009 ont été redressées afin de tenir compte des transferts avec d'autres ministères conformément aux approbations mentionnées dans le Budget des dépenses 2009-2010.